

**Procès-Verbal de la séance ordinaire
du Conseil général du 07 juin 2023 à 20h00
à la salle du Crêt-de-Cervelet de l'Hôtel-de-Ville**

Ordre du jour :

M. Th. Vermot, président du conseil général, souhaite la bienvenue à la séance et présente l'ordre du jour.

1. Appel et approbation du procès-verbal du 30.03.2023

M. L. Bonnet fait l'appel :

	Présents	Excusés
Conseil communal	3	1 L. Dubois
Conseil général	10	3 M. Elmaleh / L. Rosselet/Chr. Heiniger
Public	1	
Presse	0	
Administration	1	

Le procès-verbal du 30 mars 2023 est passé en revue, il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2022

M. Thierry Vermot passe la parole au rapporteur de la commission financière, Mme D. Jeanneret, qui en fait lecture, voir document ci-joint. L'excédent de charges se monte à fr. 60'748.90.

Revue des comptes :

Page 1, L. Bonnet, frais pour le matériel de la votation communale, quelque chose de bon pour notre démocratie, ça ne coûte pas grand-chose, le rapporteur précise que si c'est lié à d'autres votations, il n'y a que les frais d'impression à charge.

Page 8, J. Matthey coût halle en diminution !

M. Brandt, 20 % de baisse au niveau du chauffage dans nos bâtiments en 2022 et amélioration du système pour la halle.

M. Luca Bonnet lit l'arrêté qui est validé à l'unanimité.

3. Acceptation d'une donation de la fondation de Famille Le Maix-Lidor

M. Valentin Robert présente le dossier, il y a quelques années La Fondation versait des dons, suite au décès de M. Schneiter, la fondation est restée en attente et remise en fonction avec la nouvelle organisation, la famille a décidé de verser fr. 20'000.-.

PER se serait bien de mettre ce montant pour le futur bâtiment de l'Asile agricole.

VR, il sera versé au compte de résultat.

M. Luca Bonnet lit l'arrêté qui est validé à l'unanimité.

4. Fondation de l'Asile agricole, appartements avec encadrements, aide financière

Mme Muriel Jeanneret donne des compléments par rapport à cette demande, dont le conseil général a déjà été informé en décembre 2022. Contact avec la banque Migros, qui exigeait le versement sur un compte du montant de fr. 200'000.- d'où cette demande d'aide financière. Contact a été pris avec Objectif NE, une liste de 20 adresses a été transmise et à qui on pourra envoyer une demande d'aide financière.

M.L. Bonnet, est-ce que des conditions ont été mises auprès de la Fondation Asile ?

Mme M. Jeanneret, non pas de condition, mais aide à la recherche pour trouver du financement.

M. Th. Vermot, il faut aller de l'avant pour créer ce bâtiment, le prix des fournitures baissent actuellement.

M. F. Cabré, suite à la présentation, le suivi a été le choix des entreprises et devis, CHF 5'135'000.-. Essai de baisser le coût des estimations, mais actuellement sur 1,1 million, CHF 42'000.- de diminution. Le total devrait être en dessus de 5 millions. Dons actuelles CHF 80'000.-. Avec ces éléments on doit partir, il y a des demandes de la population.

M. O. Bachmann, contact a t'il été pris avec les communes du Cerneux-Péquignot et de la Chaux-du-Milieu ?

M. F. Cabré, oui c'est dans le rapport. 12 % d'augmentation en raison de la crise ukrainienne et du Covid, la banque accepterait le principe avec ce financement-là.

M. Th. Vermot, avec un délai référendaire de 30 jours.

M. F. Cabré, nous ne pouvons pas encore partir ces jours, début des travaux en octobre jusqu'au radié avant l'hiver et reprise au printemps 2024. Durée des travaux 18 à 20 mois.

M. J. Huguenin, sur un exercice c'est supportable pour la commune. Les fonds propres sont hauts et c'est quand même une exigence du canton que d'avoir ces appartements dans la vallée.

M. F. Cabré, la loi dit que pour la vallée de la Brévine, il faut 16 places. Pour 2030, 1800 logements avec encadrement seront exigés par le canton. Fonds propres 42 ou 43 %, le rendement tourne à env. 2,6 % ce n'est pas comme une nouvelle construction privée. Location montant maximal CHF 1'290.- pour être pris en charge par les prestations complémentaires, 55 m2 pour des loyers de CHF 870.- à CHF 900.-.

M. J. Huguenin, c'est quand même énorme de ne pas avoir la possibilité d'emprunter auprès des banques.

M. F. Cabré, pas de possibilité avec un cautionnement de l'Etat qui devrait être remboursé sur 20 ans ce qui est ingérable.

M. L. Bonnet lit l'arrêté, au vote 7 oui et 2 non.

5. Informations des commissions

-

6. Informations du Conseil communal

M. Valentin Robert – Hôtel-de-Ville ascenseur

Nous nous posons la question de mettre l'ascenseur pour le 3^{ème} étage, le tenancier a la grande salle à disposition qui est beaucoup utilisée, alors nous vous posons la question s'il faut continuer cette étude !

M. L. Bonnet, on a vu aux comptes un bon rendement de l'Hôtel-de-Ville.

M. Th Vermot n'est pas favorable et ça va à l'encontre au niveau architectural.

M. J. Huguenin, c'est une anomalie qui devra être rectifiée et c'est dommage de ne pas ouvrir cette salle aux personnes à mobilité réduite.

Vote de principe, 6 pour, 2 contre et une abstention.

M. P-E. Rosselet, éventuellement voir pour un siège pour personne avec handicap.

M. V. Robert, c'est difficile à prévoir en raison de la configuration de l'escalier actuel.

M. L. Bonnet, le tenancier ne restera pas encore 10 ans, en bas peu de place pour manger, si l'hôtel est plein, il reste 10 places en salle à manger.

M. Valentin Robert – Chemins

Soumissions pour l'Harmont et La Bonne Fontaine, les offres seront ouvertes le 15 juin 2023.

Chemin du Bois-de-l'Halle (ouest), ce serait bien de refaire ce chemin avec une couche de bitume avant qu'il ne s'abîme plus, voir avec la maison Divicco.

M. Th. Vermot précise que ce chemin n'a jamais été goudronné, c'est un mélange de produits.

Chemin des Barthélémys, la remise de chantier n'a pas été encore faite.

M. O. Bachmann signale qu'il ne faut pas laisser ce chemin comme ça, il ne faut pas laisser passer ça. Il y a une pression qui va se faire avec le passage des camions et il se dégradera rapidement.

M. V. Robert, on vous communiquera la date de la remise de ce chantier.

M. P-E. Rosselet propose d'aller voir les chemins avec les membres de la commission, lors de la prochaine séance de la commission. Le conseil en prend note.

Mme Muriel Jeanneret – Parking des Taillères

Proposition d'amélioration du marquage, offre d'Apex, 2 bâches aux entrées, + retenues, indications des prix et un panneau (I) information. Offre de fr. 4'900.- + supports, ok du conseil.

M. Th. Vermot propose comme retenue des ½ blocs lego voir chez Wyss à Travers.

Digital parking ne fait plus les appareils à carte, paiement avec applications, Easy park et Twint.

Mme Muriel Jeanneret - Place du village – Loup Blanc

Ce bâtiment est vide, pas de vente actuellement même au prix de CHF 300'000.-. Voir ce qui est possible d'en faire, utilisation touristique ou autres.

Pour M. J. Huguenin l'avenir de ce bâtiment à la restauration, rien n'est sûr. Accueil de la petite enfance, etc. Il faut pouvoir continuer d'accueillir le touriste. Si la commune venait à l'acheter, il faudrait trouver une autre orientation.

M. P-E. Rosselet, genre auberge de jeunesse, qui revienne à l'actualité, ça pourrait être une piste.

Mme M. Jeanneret, pourquoi pas, pour la petite enfance, avec à l'étage un lieu pour les déjeuners et en-dessus les chambres de différentes grandeurs.

Pour un parascolaire et un préscolaire c'est différent au niveau des exigences.

Il faudrait peut-être se reposer la question, avec un sondage pour la vallée pour connaître le besoin.

7. Divers

Mme O. Mota, sur demande de Christian, quand est prévu le marquage de la place ?

Mme M. Brandt, le 12 juin 2023.

Mme O. Mota, loge des Taillères, à quoi en est ce dossier.

M. V. Robert, problème au niveau de la propriété entre M. Grether et l'Etat.

Mme Denise Jeanneret transmet l'information qu'un parc officiel pour les personnes à mobilité réduite doit être prévu dans les villages, ceci deviendra obligatoire au 01.10.2023, voir feuille officielle du 3 juin 2023.

M. M. Dubois, pour les WC des Taillères, mise en conformité demandée par le Groupe E et nous en profitons pour améliorer le système, avec une prise manifestation en 64 ampères, depuis un boîtier extérieur.

M. P-E. Rosselet, demande si le conseil communal a des résultats concernant le questionnaire envoyé à la population

M. V. Robert, pour l'instant nous connaissons le taux de participation, CP 56 %, CHM 51 %, BR. 53 %, les conseils communaux seront informés début juillet et les conseils généraux seront informés par email.

M. J. Huguenin, bonne séance de présentation pour démarrer ce dossier et se réjouit de voir la suite.

M. V. Robert, même si le résultat devait être négatif, cela fera évoluer.

M. Th. Vermot, convoqué seulement une semaine avant !

Mme M. Jeanneret, c'est la solution que M. Couchepin a proposée pour éviter des discussions en amont.

La séance est levée à 21h35.

Le rapporteur :
M. Brandt



Le président :

Th. Vermot



Le secrétaire :

L. Bonnet



Rapport de la commission pour l'examen des comptes 2022

La commission financière s'est réunie le 10 mai 2023 pour l'examen des comptes 2022 en présence du Conseil communal et de l'administration.

Les comptes ont été examinés dans son entier et les entités précitées ont répondu avec précision aux interrogations soulevées. Nous tenons à relever l'excellente tenue des comptes 2022.

Comptes 2022 :

Charges d'exploitation	2'364'679.58
Revenus d'exploitation	<u>-2'381'753.15</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation	-17'073.57
Charges financières	813'241.86
Produits financiers	<u>-329'244.99</u>
Résultat provenant des financements	483'996.87
Résultat opérationnel	466'923.30
Charges extraordinaires	0.00
Revenus extraordinaires	<u>-406'174.40</u>
Résultat extraordinaire	-406'174.40
Résultat total, excédent de charges	60'748.90

A noter que l'entretien des routes/ voies de communications a dépassé de 55'497 Francs le budget car il a été décidé d'allonger certaines parties pour faire quelque chose de propre. Cet argent a été pris dans le budget des chemins et le Conseil Général avait été informé.

Un autre point a été relevé pendant la séance, dans les revenus divers, le fait d'avoir introduit un processus de paiement lors du parcage sur le parc des Taillères a permis d'encaisser 20'384 Francs cette année.

Concernant l'aide sociale, les charges ont diminué de 19'093 Francs par rapport à l'année passée.

Les rentrées fiscales sont presque similaires à l'année passée. A relever que l'impôt sur le revenu des frontaliers a permis d'encaisser 16'512 Francs de plus que lors de l'exercice précédent.

Les points ci-dessus étant désormais portés à votre connaissance, la commission financière recommande au Conseil général l'acceptation des comptes 2022 en l'état et remercie le Conseil communal et l'administration pour son travail et les réponses apportées.

La Brouillet, le 27 mai 2023

Luca Bonnet

Président



Léonore Rosselet

Rapporteuse

L. Rosselet

